



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Aménagement et Risques

Bureau Risques et Défense

Arrêté n° DDTM/SAR/BRD 2019-1226

RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Le préfet,

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 nommant M. Frédéric VEAUX, préfet des Landes ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français en application de l'article L. 1333-22 du code de la santé publique créé par l'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 – art 38 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SAR/BPRD 2018-101 du 20 mars 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département des Landes ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE :

Article 1

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables à la mairie concernée et sur Internet.

Article 3

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 4

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

Article 5

Les deux obligations d'information pour les vendeurs ou les bailleurs, définies aux articles 1 et 3 s'appliquent à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Article 6

Ce présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° DDTM/SAR/BPRD 2018-101 du 20 mars 2018.

Article 7

Une copie du présent arrêté et de la liste annexée est adressée à la chambre interdépartementale des notaires et aux maires des communes concernées.

Il sera affiché en mairie. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et mentionné dans le journal Sud Ouest.

Il est accessible sur le site Internet des services de l'Etat www.landes.gouv.fr.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de Dax, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 9

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Fait à Mont-de-Marsan, le 11 SEP. 2019



Frédéric VEAUX

INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

PREFECTURE DES LANDES

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DDTM/SAR/BRD 2019-1226
en date du
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur
les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes
où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels
et technologiques à tout contrat de location écrit, ou promesse de vente,
ou acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40001	AIRE-SUR-L'ADOUR		Inondation		Faible		
40002	AMOU				Modéré		
40003	ANGOUME		Inondation		Faible		
40004	ANGRESSE	Littoral			Faible		
40005	ARBOUCAVE				Modéré		
40007	ARGELOS				Modéré		
40011	ARSAGUE				Modéré		
40012	ARTASSENX				Faible		
40016	AUBAGNAN				Faible		
40017	AUDIGNON				Faible		
40018	AUDON				Faible		
40020	AURICE				Faible		
40021	AZUR	Littoral			Faible		
40022	BAHUS-SOUBIRAN				Faible	Zone 2	
40023	BAIGTS				Faible		
40024	BANOS				Faible		
40025	BASCONS				Faible		
40026	BAS-MAUCO				Faible		
40027	BASSERCLES				Modéré		
40028	BASTENNES				Modéré		
40029	BATS				Faible		
40031	BEGAAR				Faible		
40034	BELUS				Modéré		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40035	BENESSE-LES-DAX				Modéré		
40036	BENESSE-MAREMNE				Modéré		
40037	BENQUET				Faible		
40038	BERGOUHEY				Faible		
40041	BEYRIES				Modéré		
40042	BIARROTTE				Modéré		
40044	BIAUDOS				Modéré		
40046	BISCARROSSE			Technologique	Très faible	Zone 2	
40047	BONNEGARDE				Modéré		
40049	BORDERES-ET-LAMENSANS				Faible		
40054	BRASSEMPOUY				Modéré		
40055	BRETAGNE-DE-MARSAN				Faible		
40057	BUANES				Faible		
40058	CACHEN				Très faible		X
40059	CAGNOTTE				Modéré	Zone 2	
40061	CAMPAGNE				Faible		
40063	CANDRESSE		Inondation		Faible		
40065	CAPBRETON	Littoral			Faible		
40066	CARCARES-SAINTE-CROIX				Faible		
40067	CARCEN-PONSON				Faible		
40068	CASSEN				Faible		
40069	CASTAIGNOS-SOUSLENS				Modéré		
40070	CASTANDET				Faible		
40071	CASTELNAU-CHALOSSE				Modéré		
40072	CASTELNAU-TURSAN				Faible		
40073	CASTELNER				Modéré		
40074	CASTEL-SARRAZIN				Modéré		
40075	CASTETS			Technologique	Très faible		
40076	CAUNA				Faible		
40077	CAUNEILLE				Modéré		
40078	CAUPENNE				Faible		
40079	CAZALIS				Modéré		
40080	CAZERES-SUR-L'ADOUR				Faible		
40082	CLASSUN				Faible		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40083	CLEDES				Modéré		
40084	CLERMONT				Modéré		
40086	COUDURES				Faible		
40088	DAX		Inondation		Faible	Zone 2	X
40089	DOAZIT				Faible		
40090	DONZACQ				Modéré	Zone 2	
40091	DUHORT-BACHEN				Faible		
40092	DUMES				Faible		
40095	ESTIBEAUX				Modéré		
40097	EUGENIE-LES-BAINS				Faible	Zone 2	
40098	EYRES-MONCUBE				Faible		
40099	FARGUES				Faible		
40101	GAAS				Modéré		
40104	GAMARDE-LES-BAINS				Faible		
40106	GARREY				Faible		
40108	GASTES			Technologique	Très faible	Zone 2	
40109	GAUJACQ				Modéré		
40110	GEAUNE				Faible		
40112	GIBRET				Faible		
40113	GOOS				Faible		
40114	GOURBERA				Faible		
40115	GOUSSE		Inondation		Faible		
40116	GOUTS				Faible		
40117	GRENADE-SUR-L'ADOUR		Inondation		Faible		
40118	HABAS				Modéré		
40119	HAGETMAU				Modéré		
40120	HASTINGUES		Inondation		Modéré		
40121	HAURIET				Faible		
40122	HAUT-MAUCO				Faible		
40123	HERM				Faible		
40125	HEUGAS				Modéré		
40126	HINX				Faible		
40127	HONTANX				Faible		
40128	HORSARRIEU				Faible		
40129	JOSSE				Modéré		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40130	LABASTIDE-CHALOSSE				Modéré		
40132	LABATUT				Modéré		
40133	LABENNE				Modéré		
40136	LACAJUNTE				Modéré		
40138	LACRABE				Modéré		
40141	LAHOSSE				Faible		
40142	LALUQUE				Faible	Zone 3	
40143	LAMOTHE				Faible		
40144	LARBHEY				Faible		
40145	LARRIVIERE-SAINTE-SAVIN		Inondation		Faible		
40146	LATRILLE				Faible		
40147	LAUREDE				Faible		
40148	LAURET				Modéré		
40153	LE LEUY				Faible		
40329	LE VIGNAU				Faible		
40150	LEON				Faible		
40151	LESGOR			Technologique	Faible		
40152	LESPERON			Technologique	Très faible		
40159	LOUER				Faible		
40160	LOURQUEN				Faible		
40166	LUSSAGNET			Technologique	Faible		
40168	MAGESCQ				Faible		
40172	MANT				Modéré		
40173	MARPAPS				Modéré		
40174	MAURIES				Faible		
40175	MAURRIN				Faible		X
40177	MAYLIS				Faible		
40179	MEES		Inondation		Faible		
40181	MESSANGES	Littoral			Faible		
40183	MIMBASTE				Modéré		
40184	MIMIZAN		Littoral	Technologique	Très faible		
40185	MIRAMONT-SENSACQ				Modéré		
40186	MISSON				Modéré		
40188	MOMUY				Modéré		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40233	POUILLON				Modéré		
40235	POYANNE				Faible		
40236	POYARTIN				Faible		
40237	PRECHACQ-LES-BAINS				Faible	Zone 2	
40239	PUYOL-CAZALET				Modéré		
40240	RENUNG				Faible		
40243	RION-DES-LANDES			Technologique	Très faible		X
40244	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY		Inondation		Faible		
40245	ROQUEFORT				Très faible		X
40247	SAINT-AGNET				Faible		
40248	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX				Modéré		
40249	SAINT-AUBIN				Faible		
40251	SAINT-BARTHELEMY		Inondation		Modéré		
40253	SAINT-CRICQ-CHALOSSE				Modéré		
40254	SAINT-CRICQ-DU-GAVE				Modéré		
40252	SAINTE-COLOMBE				Faible		
40271	SAINTE-MARIE-DE-GOSSE		Inondation		Modéré		
40256	SAINT-ETIENNE-D'ORTHE				Modéré		
40257	SAINTE-EULALIE-EN-BORN			Technologique	Très faible		
40259	SAINT-GEIN				Faible		
40260	SAINT-GEOURS-D'AURIBAT				Faible		
40261	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE				Faible	Zone 2	
40263	SAINT-JEAN-DE-LIER		Inondation		Faible		
40264	SAINT-JEAN-DE-MARSACQ				Modéré		
40268	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE		Inondation		Modéré		
40269	SAINT-LON-LES-MINES				Modéré	Zone 2	
40270	SAINT-LOUBOUER				Faible		
40272	SAINT-MARTIN-DE-HINX				Modéré		
40273	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX		Inondation		Modéré		
40275	SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR				Faible		
40277	SAINT-PANDELON				Faible	Zone 2	
40279	SAINT-PAUL-LES-DAX		Inondation		Faible	Zone 2	X
40282	SAINT-SEVER				Faible		
40283	SAINT-VINCENT-DE-PAUL		Inondation		Faible		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40189	MONGET				Modéré		
40190	MONSEGUR				Modéré		
40191	MONTAUT				Faible		
40192	MONT-DE-MARSAN			Technologique	Très faible		X
40194	MONTFORT-EN-CHALOSSE				Faible		
40195	MONTGAILLARD				Faible		
40196	MONTSOUE				Faible		
40198	MORGANX				Modéré		
40199	MOUSCARDES				Modéré		
40201	MUGRON				Faible		
40202	NARROSSE		Inondation		Faible		
40203	NASSIET				Modéré		
40204	NERBIS				Faible		
40205	NOUSSE				Faible		
40206	OEYREGAVE		Inondation		Modéré		
40207	OEYRELUY		Inondation		Faible		
40208	ONARD		Inondation		Faible		
40209	ONDRES				Modéré		
40211	ORIST				Modéré	Zone 2	
40212	ORTHEVIELLE				Modéré		
40213	ORX				Modéré		
40214	OSSAGES				Modéré		
40216	OZOURT				Modéré		
40217	PARENTIS EN BORN				Très faible	Zone 2	X
40219	PAYROS-CAZAUTETS				Faible		
40220	PECORADE				Faible	Zone 2	
40222	PEY				Modéré		
40223	PEYRE				Modéré		
40224	PEYREHORADE		Inondation		Modéré		
40225	PHILONDENX				Modéré		
40226	PIMBO				Modéré		
40228	POMAREZ				Modéré		
40230	PONTONX-SUR-L'ADOUR				Faible		X
40231	PORT-DE-LANNE				Modéré		
40232	POUDENX				Modéré		

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT	Zonage sismique	Radon	SIS
40284	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE				Modéré		
40286	SAMADET				Modéré		
40289	SARRAZIET				Faible		
40290	SARRON				Faible		
40291	SAUBION				Faible		
40292	SAUBRIGUES				Modéré		
40293	SAUBUSSE				Faible	Zone 2	
40294	SAUGNAC-ET-CAMBRAN				Faible	Zone 2	
40296	SEIGNOSSE				Faible		X
40298	SERRES-GASTON				Faible		
40299	SERRESLOUS-ET-ARRIBANS				Faible		
40300	SEYRESSE		Inondation		Faible		
40301	SIEST				Modéré		
40304	SOORTS-HOSSEGOR	Littoral			Faible		
40305	SORBETS				Faible	Zone 2	
40306	SORDE-L'ABBAYE				Modéré		
40307	SORE				Très faible	Zone 2	
40308	SORT-EN-CHALOSSE				Faible		
40309	SOUPROSSE				Faible		
40310	SOUSTONS	Littoral			Faible		
40312	TARNOS		Inondation	Technologique	Modéré		
40313	TARTAS		Inondation		Faible		
40314	TERCIS-LES-BAINS		Inondation		Faible	Zone 2	
40315	TETHIEU		Inondation		Faible		
40316	TILH				Modéré		
40317	TOSSE				Faible		
40318	TOULOUZETTE				Faible		
40321	URGONS				Faible		
40324	VICQ-D'AURIBAT				Faible		
40326	VIELLE-SAINT-GIRONS			Technologique	Très faible		
40325	VIELLE-TURSAN				Faible		
40328	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	Littoral			Faible		
40331	VILLENEUVE DE MARSAN				Très faible		X
40332	YCHOUX				Très faible	Zone 2	
40334	YZOSSE		Inondation		Faible		

